

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

Présent-e-s

Bureau :	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} vice-président
	UM	Esther	Ve	2 ^e vice-présidente
	CLERC	Tobias	PDC	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DIMOPOULOS	Elisa	PS [arrivée à 18h42]
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	FONTANINI	Marco	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANNS	Hartmut	PS
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	SANCHEZ	Francisco	PS
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCANDURRA	Alessandro	PDC
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	VeL
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WILLI	Pierre-Henri	PLR

Excusés :

BILLET	Isabelle	MCG
DOURNOW	David	UDC Président
GAETANINO	Marco	Hors parti
LEUENBERGER	Nathalie	PS Conseillère administrative
SERRANO	Philippe	PLR

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

<i>MCG</i>	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	<i>PS</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>PDC</i>	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	<i>UDC</i>	<i>Union démocratique du centre</i>
<i>PLR</i>	<i>Parti libéral-radical</i>	<i>Ve</i>	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds d'art contemporain en remplacement de Mme Yolande Boccard (PDC-VL), démissionnaire de ladite commission.
6. Délibération n° 2022-09a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021. **Rapport de la commission des finances** (C. Nobs, UDC).
7. Résolution n° 2019-03 présentée par Esther Hartmann, au nom du parti Les Verts de Meyrin Cointrin, demandant à ce que le Conseil administratif veille à ce que la levée des déchets ait lieu après 6h du matin.
8. Motion n° 2022-02 présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la mise en œuvre des premières écopatrouilles de Suisse romande à Meyrin.
9. Annonces de projets.
10. Propositions individuelles.
11. Questions.
12. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2022-2023.

* * *

M. Halimi procède aux salutations d'usage.

Il excuse les absences de Mme Leuenberger, M. Serrano, M. Dournow, M. Nobs et annonce l'arrivée tardive de Mme Dimopoulos.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022.

M. Halimi soumet à l'approbation le procès-verbal, qui est accepté par 28 oui, soit à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) Invitation pour le tournoi de football des élus

Le président déclare que les conseillers municipaux ont reçu par mail une invitation pour le tournoi de football des élus. Il annonce que l'équipe est formée, bien qu'une concertation soit nécessaire pour l'inscription officielle avant le 10 juin. **M. Fabre** en sera le gardien. *[Applaudissements]*.

Il rappelle que les matchs se jouent à 5 joueurs plus un et durent chacun 15 minutes. Les terrains sont ceux dédiés aux juniors et, par conséquent, les buts ne sont pas grands. Cela devrait aller. *[Rires]*.

b) Lettre de M. Hodgers : Plan climat renforcé

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif,

Le Conseil d'Etat a adopté en juin 2021 son plan climat renforcé avec pour objectifs une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Il a, par ailleurs, initié en septembre 2021 la démarche de concertation Genève en transition pour échanger, débattre, imaginer et contribuer concrètement à notre transition écologique dans les différents domaines concernés à travers la mobilisation de l'ensemble des acteurs et la participation citoyenne. Cette nécessaire transition ne pourra en effet se réaliser qu'à la faveur d'une implication forte de toutes et tous. C'est pourquoi à l'occasion de la prochaine édition d'*Explore*, festival de la ville de demain dédié aux enjeux de la transition, le Département du territoire du canton de Genève vous invite à un événement spécial réservé aux élus des communes genevoises.

Le 18 juin 2022 après-midi, nous vous invitons à prendre part à l'atelier la *Fresque du climat* qui vous permettra de décrypter les causes et conséquences du dérèglement climatique sur la base des travaux scientifiques du GIEC.

L'atelier est construit sur la dynamique collaborative pour comprendre l'essentiel des enjeux climatiques et est dirigé vers l'action. Cet événement vise tout d'abord à partager un socle commun et neutre de connaissances scientifiques et à construire une vision systémique commune du problème. Il s'inscrit dans la continuité de plusieurs initiatives comme les ateliers communes et climat portés par le service cantonal du développement durable. L'atelier *Fresque du climat* est également conçu pour vous donner des outils afin d'accompagner les démarches engagées dans votre commune pour mobiliser vos citoyennes et citoyens vers la transition.

Cette rencontre sera, en outre, l'occasion d'échanger sur les défis que soulèvent les enjeux climatiques et de prolonger le travail de concertation engagé autour du plan climat cantonal. Elle permettra enfin d'identifier une variété de perspectives, de pratiques et d'expériences concrètes autour de cette thématique à l'échelle des communes dans la perspective de l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière.

C'est avec plaisir que nous vous attendons ainsi que votre conseil municipal dans ce but le samedi 18 juin 2022 à 13h30 à la salle communale de Plainpalais, rue de Carouge 52, 1205 Genève.

Nous vous invitons à vous inscrire par retour de mail à concertation@etat.ge.ch.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative et Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de ma considération distinguée.

Antonio Hodgers
Conseiller d'Etat

c) Arcus Caeli

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Veillez trouver le résumé de la lettre concernant notre occupation de l'aula de l'école des Vergers du 15 mai courant. Cette dernière a été envoyée à Madame Nathalie Leuenberger, conseillère administrative, Monsieur le Maire, Eric Cornuz et Monsieur Laurent Tremblet, conseiller administratif.

Nous avons constaté que la salle en bois est magnifique, mais l'acoustique difficile pour les musiciens classiques. Il n'a pas été spécifié dans le contrat de location que ce sont les musiciens qui doivent installer les chaises et le podium. Travail dangereux pour nous avant et après le concert. Quatre personnes solides sont nécessaires pour ce travail, dont un professionnel de scène. Nous n'avons jamais vu des footballeurs tondre le terrain avant et après leur match.

L'orchestre, formé pour ces concerts, de 46 musiciens n'a pas trouvé de place dans l'unique loge et vestiaire disponible. Suite à notre demande, le dépôt a été utilisé à cet effet.

Le système de sécurité de porte avec un seul pass est impossible à vivre. Une seule personne ne peut pas continuellement ouvrir les portes dans l'ensemble du bâtiment pour chaque demande.

Malgré les bons conseils donnés par M. Pereira Posada, nous n'avons pas pu utiliser les spots qui auraient éclairés avantageusement notre soliste. L'accès par l'entrée fournisseurs n'étant pas encore utilisable, cela aura particulièrement compliqué le transport des instruments lourds et délicats.

Complément d'information : dans la lettre à Monsieur le Président, vous trouverez les raisons de notre absence à la cérémonie du prix Wakker qui nous laisse un goût amer.

En conséquence, nous attendons de nos autorités de trouver une ou des alternatives, due à la fermeture du Forum Meyrin. En effet, dans ces conditions, il ne sera pas possible de jouer et fêter dignement le 35^{ème} anniversaire de l'orchestre symphonique de Meyrin en novembre 2023 ainsi que les deux autres concerts déjà programmés.

En tant que présidente de l'orchestre, je me tiens à votre disposition et suis prête à rencontrer l'un d'entre vous pour tout complément d'information.

Je vous remercie de votre écoute et prise en considération de ce rapport qui, j'espère, pourra être utile à tous. Dans l'attente d'une réponse prochaine et positive, veuillez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux agréer nos plus respectueuses salutations.

Pour Arcus Caeli, orchestre symphonique de Meyrin
Suzanne Bundschuh

d) Rapport de la commission de liaison du 16 mai 2022

M. Halimi procède à la lecture du rapport :

"Rapport de la commission de liaison tenue le 16 mai 2022 sous la présidence de M. Halimi et en présence de M. Tremblet, conseiller administratif, M. Solai, secrétaire général, et de Mme Hentsch, procès-verbaliste.

La présente séance avait pour objectif principal le passage en revue de la liste des objets politiques encore non traités par le Conseil municipal et parallèlement de formuler un préavis sur la suppression éventuelle des objets politiques considérés comme obsolètes.

M. Solai prend la parole et rappelle que la commission avait demandé deux choses : un inventaire des objets politiques avec des propositions concernant les objets dont le délai réglementaire de traitement n'est pas échu et ceux dont le délai est échu depuis longtemps.

Pour simplifier le processus, M. Solai indique que les propositions peuvent être transmises en plénière, et entérinées automatiquement si personne ne s'est manifesté avant la date de la plénière suivante.

Par ailleurs, dans les cas où le Conseil administratif et l'administration ne répondent pas dans le délai imparti pour le traitement d'un objet, la commission avait suggéré que le Conseil administratif en informe le Conseil municipal, explique les raisons de ce retard et propose un nouveau délai via ses communications.

La commission procède au passage en revue des objets politiques hors délais en commençant par les motions : pour la M-2016-01 « Parcours de disc golf à la Campagne Charnaux », présentée en juin 2016 et votée à l'unanimité ; les

commissaires proposent sa suppression en avançant notamment un « manque d'espace ».

Pour toutes les autres motions de la liste, les commissaires s'accordent pour un statu quo, dans le sens où certaines de ces motions avaient été renvoyées en commission, mais pas encore traitées ni votées, et, dans ces cas, un classement n'est pas autorisé ; quant aux autres motions, des commissions pour traitement sont actuellement agendées.

Après les motions, les propositions individuelles hors délais sont passées en revue : les commissaires s'accordent là-aussi sur un statu quo. En effet, des actions sont actuellement entreprises au sein de l'administration pour répondre à ces propositions individuelles.

La commission passe en revue les questions : les commissaires s'accordent sur la suppression de certaines questions, car elles ont déjà trouvé réponse et d'autres seront fusionnées, car elles traitent du même sujet.

Concernant les questions, un commissaire soutient que chaque parti doit décider de maintenir ou retirer ses questions posées. Un autre commissaire estime que les groupes devraient discuter les questions avant de les déposer pour ainsi limiter leur nombre. Le même commissaire demande quel est le processus de traitement des questions et propositions individuelles au sein de l'administration.

M. Solai répond qu'il y a un passage en revue mensuel, qui est effectué après chaque plénière ; les nouveaux objets sont répartis entre les services concernés et les questions et propositions individuelles sont adressées aux services concernés et aux membres délégués du Conseil administratif.

La commission passe ensuite en revue les résolutions : la R-2016-05 « Accrobranche au Terrain Jakob » et la R-2021-04 « Places de grills supplémentaires » seront traitées lors des prochaines commissions concernées. La R-2019-03 « Levée des déchets après 6h », déposée en mai 2019 et ajournée jusqu'à novembre 2019, puisque cette résolution n'avait pas été remise à l'ordre du jour du Conseil municipal de novembre 2019 comme cela aurait dû être fait, c'est donc la raison pour laquelle elle apparaît aujourd'hui au point 7 de l'ordre du jour.

Pour la R-2020-06a « Installation de ruches didactiques », les commissaires soutiennent sa suppression, car comme l'a rappelé M. Tremblet, cette résolution est déjà partiellement implémentée et que le reste est en voie de l'être.

Quant à la pétition 2021-04 « Anciens locaux FC Meyrin à l'association Corner », une commission sera convoquée en septembre.

Après ce passage en revue des objets politiques hors délais, un commissaire soulève la question des rapports de commission mentionnant l'affiliation politique des commissaires lors des débats et souhaite que la pratique soit harmonisée et fixée dans le guide ad hoc.

Une autre commissaire ne voit pas d'inconvénient à ce que les couleurs politiques des commissaires soient mentionnées dans les rapports.

Un autre commissaire est d'avis qu'il faut mentionner les affiliations politiques des commissaires lors des décisions prises, mais pas lors des débats.

M. Solai explique qu'en termes de règlement, le rapport ne doit pas citer le nom des commissaires, mais qu'il n'est cependant pas interdit de citer leurs affiliations

politiques. Toutefois, la commission de liaison peut prendre position et modifier la pratique.

Le débat étant terminé, le Président soumet au vote de la commission « l'intégration des affiliations politiques des commissaires dans les rapports » qui est refusée par 5 non (1 PS, 1 Verts, 1 PDC-VL, 1 PLR et 1 MCG) et 1 oui (1 UDC).

La séance est levée à 19h50."

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Conseil administratif 2022-2023

Nous vous informons que M. Laurent Tremblet assumera la fonction de maire à partir du 1^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2023. Durant cette période, la vice-présidence sera assurée par Mme Nathalie Leuenberger.

Election de la ville de Meyrin au Conseil exécutif du Forum européen pour la sécurité urbaine

Membre depuis 2016 du Forum européen pour la sécurité urbaine, la ville de Meyrin, seule ville suisse à faire partie de cette association regroupant 250 villes européennes, a été approchée pour faire partie du Comité exécutif de cette association. Son élection a eu lieu le 12 mai 2022 à Riga, capitale de la Lettonie. L'approche de la ville de Meyrin a été celle du programme de législature, une ville en santé pour une vie en santé. Cette approche différente pour trouver des solutions aux défis sécuritaires a suscité un vif intérêt auprès des autres municipalités européennes membres et présentes les 12 et 13 mai derniers à Riga. Cette élection permet de mettre en lumière l'expertise de notre ville et de notre administration à pouvoir répondre aux défis relatifs à la sécurité urbaine de manière transversale, en réseau avec des villes ayant les mêmes préoccupations, et en impliquant les usagers et la population en cohérence avec notre volonté politique de participation citoyenne.

Prix de la Brosse à chaussures d'or

Dans le cadre du projet « Marchabilité et santé » organisé par actif-Trafic et Mobilité piétonne Suisse, la marchabilité a été comparée dans 15 communes suisses. La qualité de l'infrastructure piétonne, la satisfaction de la population ainsi que l'importance accordée aux déplacements à pied dans l'administration et la politique ont été examinées.

Le Conseil administratif a le plaisir d'annoncer que la ville de Meyrin a particulièrement convaincu pour le volet « satisfaction de la population » et que le 17 mai dernier, à Berne, elle a reçu l'un des trois prix 2022 de ville conviviale pour les piétonnes et piétons : « la Brosse à chaussures d'or ».

Membres suppléants, document « Informations générales » et inventaire des objets politiques

Le 3 mai dernier, le Conseil municipal a voté la délibération n° 2022-05 relative à la révision du règlement du Conseil municipal et à l'introduction de membres suppléants. Le délai pour demander un référendum sur cette décision expire le 21 juin 2022 ; la délibération devrait donc être validée aux alentours de cette date. Afin d'assurer la bonne organisation de l'arrivée des membres suppléants, dès la séance plénière du mois de septembre, les chefs de groupe ou, à défaut, les membres du Bureau sont invités, d'ici à la fin du mois de juin, à communiquer les noms, courriel et numéro de portable des futurs membres suppléants de leurs partis respectifs auprès du secrétariat politique, lequel transmettra ensuite ces informations au Service des votations et élections. Pour rappel, il s'agit des personnes « viennent ensuite » sur la liste électorale de chaque groupe politique.

Par ailleurs, le secrétariat politique a profité de cette nouvelle disposition pour effectuer un toilettage du document intitulé « Informations générales CM », dont une version actualisée est désormais disponible sur CMNet, sous l'onglet « Conseil municipal ». Vous êtes toutes et tous invités à le consulter afin de prendre connaissance d'informations pratiques diverses.

Enfin, la commission de liaison, dans sa séance du 16 mai dernier, a souhaité que l'inventaire actualisé des objets politiques soit consultable sur CMNet de manière plus régulière. Auparavant, une version était mise en ligne chaque semestre ; désormais, ce sera le cas tous les trimestres, soit à l'issue des séances des mois d'avril, septembre et décembre.

Téléphonie mobile

En date du 22 février dernier, le Conseil administratif a décidé de déposer un recours systématique pour les installations de téléphonie mobile situées à proximité d'un nombre important de logements ou d'équipements accueillant du public.

A ce jour, 5 procédures de recours ont été initiées :

DD 315698/1 - avenue François-Besson 14 : recours envoyé le 4 mars

DD 316037 - rue des Lattes 45 : recours envoyé le 10 mars

DD 113853 - rue des Vernes 22 : recours envoyé le 8 avril

DD 113579 - rue Virginio-Malnati 24 : recours envoyé le 13 avril

DD 112418 - avenue de Vaudagne 37 : recours envoyé le 29 avril

A notre connaissance, 3 dossiers concernant la téléphonie mobile sont actuellement en cours d'instruction.

Changement de logiciel de gestion de bibliothèque et fermeture au public

Le logiciel de gestion de bibliothèque actuellement utilisé par la bibliothèque Forum Meyrin est en fin de cycle, après 12 ans de loyaux services. Il est toujours au bénéfice d'une maintenance minimale, mais plus aucun développement n'est proposé, ni possible.

La bibliothèque va donc migrer sur un nouveau SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque) à la fin du mois de juin.

Plusieurs nouvelles fonctionnalités seront disponibles :

- Travail en itinérance depuis n'importe quel poste informatique (ordinateur, tablette, smartphone, via un navigateur) ;
- Intégration de ressources numériques directement dans le catalogue ;
- Prêt et retour de documents automatisés pour les utilisateurs ;
- Accès au compte lecteur, prolongation et réservation directement par les usagers ;
- Envoi d'alertes, rappel automatisé ;
- Etc.

Afin de former l'équipe à l'utilisation et à l'administration de ce nouveau logiciel, la bibliothèque sera fermée au public du 20 au 25 juin 2022. Elle sera ensuite ouverte sans arrêt durant tout l'été.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 25 mai 2021, question de M. Seeger

Newsletter sur les activités communales

La stratégie digitale retenue actuellement consiste à centraliser l'ensemble des activités proposées par l'administration sur le site meyrin.ch et de les relayer sur les réseaux sociaux afin de limiter au maximum la gestion de base de données personnelles qui nécessiteraient la mise en place de moyens de conformité à la LIPAD et éventuellement au RGPD.

La création d'une nouvelle newsletter est possible, cependant elle nécessiterait la constitution d'une telle base de données et créerait également une charge de travail supplémentaire importante.

Séance du 15 octobre 2021, proposition individuelle de M. Seeger

Rapport sur le marché de Meyrin village

Une étude des marchés est en cours sur l'ensemble du territoire meyrinois afin de définir une stratégie prenant également en compte les évolutions liées à Cœur de

cité. Le rendu de cette étude est prévu pour le mois d'octobre 2022. Nous pourrions alors faire un point de situation.

Séance du 17 novembre 2021, proposition individuelle de M. Grognez

Convocation commission administration générale, départ responsable RH

En accord avec le président de la commission, nous avons planifié une commission administration générale le 6 septembre prochain afin de faire un point de situation général sur la stratégie des ressources humaines. Nous profiterons pour vous présenter le nouveau responsable du service des ressources humaines.

Séance du 14 décembre 2021, question de M. Rheiner et séance du 22 mars 2022, question de M. Grognez

Coordonnées personnelles des conseillers municipaux dans Meyrin de A à Z

La présence des coordonnées personnelles des conseillers municipaux a toujours été présente dans le Meyrin de A à Z. La dernière édition n'a fait que reprendre cette coutume. Naturellement, si le Conseil municipal le souhaite, nous pourrions demander à ne plus faire figurer les contacts des conseillers municipaux dans les futures versions de ce document qui, pour mémoire, est publié par une société indépendante de l'administration.

Séance du 14 décembre 2021, question de Mme Dimopoulos

Inexactitudes sur la composition des associations dans le Meyrin de A à Z

Le Meyrin de A à Z est réalisé par une maison d'édition indépendante de l'administration. Les informations de la responsabilité de l'administration ont été transmises juste avant le début du COVID en 2020. L'éditeur, se rémunérant sur la publicité incluse dans cette publication, a mis plusieurs mois avant de l'éditer. De fait, certaines informations ont pu évoluer dans l'intervalle.

Séance du 25 janvier 2022, question de Mme Schweizer

Alternative végétarienne pour les restaurants scolaires

La résolution sur l'alternative végétarienne a été présentée par les résolutionsnaires lors de la commission alimentation durable ad hoc du 23 novembre 2021. A cette occasion, il a été présenté ce qui existe déjà ainsi que les perspectives. Le Conseil administratif invite à se référer au procès-verbal de cette commission. Il rappelle néanmoins qu'à ce jour, l'élément carné du repas peut être retiré sur demande de l'enfant par le cuisinier sans être, il est vrai, remplacé par une protéine végétale. Par ailleurs, un menu végétarien par semaine est servi aux enfants conformément aux recommandations de fourchette verte. Dans ce cas, il y a une protéine végétale.

Dès la rentrée scolaire prochaine, deux menus végétariens par semaine seront proposés, ce qui représentera 50% des menus servis dans les restaurants scolaires de Meyrin. La résolution n'ayant pas été mise en place, il n'y a donc pas de statistique à présenter.

Cependant, le Conseil administratif tient à rappeler que dans le cadre de la réflexion sur une alimentation saine et durable, tendre vers une alternative végétarienne pour chaque repas est un objectif à atteindre.

Séance du 3 mai 2022, questions de Mme Schweizer

Nouveau concept pour la fête des écoles 2023

En raison de contraintes démographiques, spatiales, logistiques et sécuritaires déjà évoquées, le concept de fête des écoles pour les années 2023 et suivantes doit en effet être repensé.

Différents scénarios sont à l'étude, mais il n'est pas possible d'anticiper, à ce jour, la forme que prendra la manifestation, puisque cette réorganisation se prépare en concertation avec tous les partenaires impliqués (DIP, Cartel, APE, services municipaux, etc.)

Néanmoins, la volonté du Conseil est bien de maintenir l'esprit d'une fête populaire marquant la fin de l'année scolaire pour tous les élèves des écoles de Meyrin.

Combien a coûté la signalétique ICI-AILLEURS

Nous rappelons tout d'abord qu'il s'agit d'une œuvre de l'artiste Jean-Pierre Brazs, soutenue par le Fonds d'art contemporain en 2016, à l'occasion du bicentenaire de la Commune. Cette œuvre prend la forme d'un parcours à suivre de l'ancien village au nouveau centre-ville. Composée de panneaux de signalétique détournés, elle rappelle le changement de nationalité des habitants de Meyrin en 1816, mais aussi les 140 nationalités qui vivent à Meyrin aujourd'hui. La conception et la réalisation de cette œuvre a coûté environ CHF 130'000.-.

Feu d'artifice au 1^{er} août ?

Les préparatifs et la programmation pour la fête du 1^{er} août sont en cours. Elle se déroulera comme d'habitude sur la campagne Charnaux. La volonté du Conseil administratif a toujours été que le feu d'artifice puisse être tiré ce soir-là. Pour ce faire, nous devons nous assurer que toutes les conditions sécuritaires d'un feu d'artifice, dont l'emplacement de tir est en milieu urbain, soient remplies. Nous rappelons que nous devons aussi arrêter la circulation sur la route de Meyrin durant 25 minutes, y compris les transports publics. Nous avons ainsi interpellé à nouveau le Conseiller d'état en charge de la protection civile pour voir s'il est envisageable de maintenir cet engagement dans le cadre d'un cours de répétition, car sans protection civile le feu d'artifice ne pourra avoir lieu.

Nous avons eu un retour favorable le 17 mai dernier. Ainsi, nous avons le plaisir de vous informer que le feu d'artifice est bien prévu pour le 1^{er} août prochain.

Séance du 3 mai 2022, questions de Mme Boccard

Construction d'un écopoint pour les bâtiments sis à l'avenue de Vaudagne, au niveau de l'école de Meyrin-Village

La construction de deux écopoints sur l'avenue de Vaudagne est actuellement à l'étude au sein du service de l'environnement, en étroite collaboration avec le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, afin de les intégrer à la réalisation de la future zone 30km/h.

Une délibération vous sera soumise après la période estivale, incluant la construction de nouveaux écopoints et l'agrandissement d'infrastructures déjà existantes, pour faire face aux nouveaux besoins, en lien avec le développement de la ville.

Politique de contrôle du stationnement des véhicules à la rue des Arpenteurs

La durée de stationnement est limitée à 30 minutes, des passages réguliers sont effectués par les agents du domaine public & du stationnement ainsi que par les agents de la police municipale.

Néanmoins, même si nous reconnaissons que le régime de stationnement est adapté au lieu, le mode de contrôle est chronophage et obsolète.

Une réflexion globale pour l'ensemble du stationnement a été présentée au Conseil administratif et des priorités ont été définies pour l'administration.

Nuisances nocturnes à l'école de Meyrin-Village privée d'un concierge à demeure

Le concierge ayant la charge de l'école de Meyrin-Village a souhaité quitter son appartement de fonction afin de préserver sa vie privée. Quoiqu'il en soit, les concierges ne sont pas tenus d'intervenir en pleine nuit pour des raisons évidentes de sécurité.

D'autre part, l'école de Livron a été vandalisée dernièrement alors que le concierge occupe toujours son logement de fonction. Force est de constater que la présence d'un concierge à demeure ne dissuade pas les vandales.

Sans avoir répertorié une recrudescence d'actes de vandalisme dans et autour du préau de cet établissement scolaire, quelques événements ont été cependant relayés à la police municipale. Des passages et contrôles ont été entrepris depuis la fin du mois d'avril. La sécurité privée a également été sensibilisée pour accentuer les rondes dans tous les préaux d'école. En fonction des observations, la police cantonale sera également avisée pour effectuer des passages.

Séance du 3 mai 2022, question de M. Damien Boccard

Interdiction de fumer dans l'espace public

La loi cantonale sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (K 1 18) a été modifiée et la nouvelle version est entrée en vigueur le 9 avril 2022.

L'ajout principal précise qu'il est interdit de fumer dans les lieux publics ou accessibles au public extérieurs ou ouverts, selon la liste suivante:

- Les espaces non fermés des établissements de formation, des écoles et des garderies ;
- Les aires de jeux destinées aux enfants et les patageoires ;
- Les terrains sportifs, y compris les aires réservées aux spectateurs ;
- Les patinoires et les piscines ;
- Les arrêts de transports publics.

Nous avons ainsi déjà entrepris de signaler de façon visible cette interdiction de fumer dans ces différents lieux. Le travail est en cours et devrait être terminé d'ici l'été.

Nous soulevons toutefois pour certains lieux une difficulté d'application uniforme sur le territoire cantonal (par exemple la délimitation d'un arrêt de transport public lorsqu'il n'y a pas d'abris). L'association des communes genevoises va ainsi se saisir de ce sujet afin de tenter d'harmoniser les pratiques dans les différentes communes.

Séance du 3 mai 2022, questions de M. Pierre Boccard

Arcus Caeli aurait reçu une réponse indiquant que le Forum ne pouvait accueillir de manifestations en 2022

Le 30 septembre 2021, l'équipe du Forum a reçu une demande d'Arcus Caeli pour des dates possibles en novembre 2022. Il leur a été répondu que l'on reviendrait vers eux avant l'été 2022, une fois que la saison hors murs du théâtre serait arrêtée. Il leur a également été dit que s'ils avaient besoin de bloquer des dates plus rapidement, ils avaient aussi la possibilité de s'adresser au service de la gérance et de l'entretien des bâtiments pour réserver une aula, ce qu'ils ont d'ailleurs fait.

A ce jour, l'attribution des manifestations pour le deuxième semestre 2022 au Forum bat son plein et il faudra certainement refuser des propositions, ce dernier affichant d'ores et déjà quasiment complet.

Par ailleurs et en lien avec le courrier d'Arcus Caeli lu à l'instant par le vice-président et que le Conseil administratif a également reçu, il convient de rappeler que l'installation et la remise en ordre des locaux loués par les associations incombent à ces dernières et d'observer que l'aula de l'école des Vergers n'est peut-être, en effet, pas prévue pour l'accueil idéal d'un orchestre de 46 personnes.

Enfin, devant l'interprétation erronée de la réponse du Forum à Arcus Caeli, le Conseil administratif a demandé à l'équipe du Forum de reprendre contact avec l'orchestre afin d'éclaircir les éléments faisant encore à ce jour l'objet d'incompréhensions.

Trottoir chemin des Sapins

Un cheminement piéton ou trottoir n'est pas incompatible avec une zone de rencontre. En effet, les règles concernant les zones de rencontre que l'on retrouve

à l'article 22 de l'ordonnance fédérale sur la signalisation, indiquent entre autres choses qu'une zone de rencontre désigne une route sur laquelle les piétons peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité, mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules. Lorsqu'un trottoir est disponible dans une zone de rencontre, il reste réservé aux piétons (LCR art. 43). Dans le cadre des aménagements sur le chemin des Sapins en lien avec les PLQ 29662 et 29663, le cheminement a été imaginé comme un élément essentiel du frontage (espace compris entre la façade et la chaussée) pour son rôle fonctionnel où les piétons se promènent et accèdent aux propriétés et bâtiments riverains, et également pour favoriser les interactions sociales.

Chantiers du projet Cœur de cité

Pour le projet de mise en séparatif des collecteurs dont il est question, la signalisation de chantier réglementaire a été mise en place et validée par l'office cantonale des transports. D'une manière générale, il n'est pas souhaitable de multiplier les informations sur site et préférable de se conformer à la signalisation réglementaire pour une meilleure lisibilité et compréhension par les usagers. La position des palissades de délimitation des zones de travaux a été modifiée de sorte à ouvrir les angles de vue, et certaines clôtures pleines ont été remplacées par des clôtures grillagées permettant de maintenir la visibilité de tous les usagers.

Les chantiers communaux ultérieurs seront également vigilants sur ce point et procéderont de la même manière. Une information sera également publiée conjointement aux « info travaux » sur le site internet de la Commune, afin de rappeler aux automobilistes qu'il convient de ralentir à l'approche d'une zone en travaux :*[Pour la sécurité de tous, merci de respecter la signalisation en place. Les automobilistes sont également invités à ralentir leur vitesse.]*

Séance du 3 mai 2022, questions de M. Bucher

Nuisances nocturnes liées à des évènements au sein de la buvette du stade de football

La buvette du stade des Arbères fait l'objet d'une autorisation d'exploitation annuelle délivrée par la sécurité municipale sur la base de la requête et des renseignements fournis par le service des sports. Elle est éditée en fonction du calendrier des entraînements et des rencontres prévues pour les différentes équipes autorisées à utiliser les installations au sein de laquelle la buvette est exploitée. Cette autorisation ne couvre pas les animations telle que la danse et la musique.

Actuellement, les horaires sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 14h00 et de 16h00 à 23h00 ; mercredi de 12h00 à 23h00 ; samedi de 07h00 à 00h00 ; dimanche de 07h00 à 23h00.

A ce jour, aucune doléance n'est parvenue à la police municipale. Une rencontre a été effectuée avec le responsable de la buvette qui a expliqué ne pas avoir dépassé les heures d'exploitation fixées. Des contrôles aléatoires vont être effectués tout au long de l'année et ceci dès ce week-end.

Le service des sports va adresser un message au comité du Meyrin FC leur rappelant leur responsabilité et que les activités du club ne doivent pas troubler la tranquillité du voisinage.

Agenda 21 – campagne d’information

Le secrétariat général a reçu des précisions sur la future campagne désignée «*Faire face*». Celle-ci est portée principalement par Extinction Rebellion section Genève. Le service de l’Agenda 21 de la ville de Genève apporte un soutien au niveau financier et logistique.

Un groupe interne à l’administration, concernant le suivi du label Cité de l’énergie, est en place et a engagé des réflexions sur les axes d’actions à mener en lien avec l’urgence climatique et la manière de relayer la campagne «*Faire face*».

Séance du 3 mai 2022, question de M. Grognez

Piscine intercommunale de Pré-Bois

Le processus est en route et les nombreuses étapes en vue de la réalisation d’une piscine intercommunale de 50m dans le quartier de Pré-Bois s’enchaînent petit à petit. En mars 2021, la Fondation intercommunale de Pré-Bois a été constituée. Elle regroupe 10 communes de la rive droite (Bellevue - Céligny - Collex-Bossy - Dardagny - Genthod - Grand-Saconnex - Meyrin - Satigny - Vernier - Versoix). Durant l’année 2021, une onzième commune, Pregny-Chambésy a rejoint l’aventure. En effet, une initiative populaire communale demandant l’adhésion de cette commune à la Fondation a abouti. Cette décision prend effet le 1er janvier 2022.

Le Conseil de fondation est constitué ainsi :

Meyrin	M. Laurent Tremblet	Président
Dardagny	Mme Anne Zoller	Vice-Présidente
Versoix	Mme Ornella Enhas	Secrétaire
Genthod	M. Joël Schmulowitz	Vice-Secrétaire
Vernier	M. Martin Staub	Membre du bureau
Bellevue	M. Bernard Taschini	
Céligny	M. Henri Louvrier	
Collex-Bossy	M. Skander Chahlaoui	
Grand-Saconnex	M. Michel Pomatto	
Satigny	Mme Anne Penet	
Partenaires privés	M. Benjamin Lavizzari	

En 2021, les principaux travaux du Conseil ont été de rédiger les différents documents légaux nécessaires, en particulier le règlement interne fixant les tâches

et responsabilités de chacun des organes, l'inscription au registre du commerce, la convention avec une commune partenaire et la convention de financement par les partenaires privés. La structure financière a été déterminée selon les normes MCH2. La Fondation est donc maintenant prête juridiquement à poursuivre les démarches plus concrètes du dossier. Une étude a été réalisée par un bureau externe sur les temps de déplacement entre les communes et la future piscine. Cette donnée est l'un des critères dans le mode de calcul de la répartition financière (en plus de la population et de la capacité financière).

Trois commissions ont été créées et sont chargées de traiter les domaines spécifiques que sont les finances, les travaux et les sports.

En 2021, les partenaires privés ont soumis la demande de PLQ pour enquête technique auprès de l'Etat de Genève. Un certain nombre de remarques en a découlé. La démarche est en cours et nous espérons voir la délivrance du PLQ dans le courant 2023. Les études proprement dites pourront alors débuter pour voir une réalisation à l'horizon 2026.

Pour mémoire, cette piscine de 50m avec 8 couloirs de nage et séparable en 2x 25m a été devisée à environ CHF 30 millions d'investissement, avec des frais d'exploitation estimés à CHF 2.5 millions. Le financement est assuré par un cautionnement des communes fondatrices, la Fondation Meyrinoise du Casino qui investit dans le projet CHF 5 millions, ainsi que le Fonds Intercommunal de l'ACG qui devrait financer le 10% de l'investissement global. De plus, les propriétaires privés participeront au financement de l'exploitation, en prélevant sur chaque m² de surface brute de plancher CHF 8.35 par année pour soutenir le fonctionnement de la piscine, soit un total de quelque CHF 835'000.- représentant plus d'un tiers de la facture totale.

Séance du 3 mai 2022, question de Mme Murciano

Crochets vestiaires du centre sportif

Les deux bâtiments étant en service depuis février 2022, la période des ajustements et des compléments est toujours en cours. A cet effet, une liste de fonctionnalités à améliorer circule auprès des utilisateurs réguliers, à savoir le Meyrin FC et le club de rugby. En fonction des retours des utilisateurs, des patères supplémentaires pourront être posées aux endroits souhaités.

Séance du 3 mai 2022, questions de Mme Saratsiotis

2ème Observatoire : sensibilisation aux stéréotypes de genre dès la crèche

Le service petite enfance indique que deux structures sont engagées dans ce projet. L'équipe de l'EVE Vergers a déjà bénéficié de la première phase de sensibilisation et poursuit la réflexion à l'interne accompagnée de Bulle Nanjoud, collaboratrice du 2ème Observatoire pour l'égalité.

L'EVE Monthoux entamera la même démarche à l'automne 2022.

Le service petite enfance souhaiterait poursuivre ce projet dans les 3 autres structures durant l'année 2023.

Concernant la question de l'égalité dans les EVE, les équipes éducatives sont très sensibles à la question du genre, que ce soit dans les discours et termes employés, les interactions et les attentes formulées auprès des enfants.

La question de genres fait également partie de la réflexion dans les achats de matériel pédagogique et dans les propositions éducatives au quotidien.

Séances de commission le 14 juin prochain

Si le Conseil administratif est sensible à l'importance que revêt la date du 14 juin pour un nombre croissant de personnes, il n'est malheureusement pas en mesure d'annuler les séances de commission prévues ce jour-là.

En effet, l'agenda politique de fin d'année scolaire étant très chargé, la suppression de séances déjà prévues depuis plusieurs semaines, de surcroît conjointement avec des acteurs externes à l'administration, occasionnerait un retard significatif dans les travaux de la commission concernée.

Plus généralement, il convient de relever que d'autres dates au fil de l'année ont également leur importance, mais l'on ne saurait pour autant priver l'agenda politique de ces jours de disponibilité pour l'organisation de séances.

Séance du 3 mai 2022, question de Mme Schweizer et de M. Pierre Bocard

Publicité française dans *Meyrin Ensemble* et charte

Suite à plusieurs interpellations sur la présence d'une publicité française dans *Meyrin Ensemble*, le comité de rédaction a décidé de ne plus accepter de publicités françaises formalisant ainsi une règle claire sur la parution d'annonces dans *Meyrin Ensemble*. Le comité a également décidé de donner la priorité à la publicité meyrinoise. Un point sera ainsi rajouté à la charte rédactionnelle du journal.

Séance du 3 mai 2022, questions de M. Seeger

Actions envers les automobilistes qui laissent tourner inutilement le moteur de leur véhicule

Toutes les infractions à la loi sur la circulation routière sont dénoncées par les agent-e-s de la police municipale, du moment qu'ils constatent les faits. Cette problématique de laisser inutilement tourner le moteur fait partie de nos prérogatives et les agent-e-s ne manqueront pas de dénoncer les contrevenants. Une présence sera marquée devant la poste de Meyrin-village.

Plus d'utilisation de plastiques à usage unique lors de manifestations organisées sur la Commune

Les manifestations reprennent, après deux années de contraintes sanitaires et les bonnes pratiques ont parfois été oubliées...

Pour les manifestations, organisées sur la Commune, il est prévu de passer progressivement et dans les meilleurs délais, à l'utilisation de vaisselles réutilisables. Cela implique qu'une organisation ad hoc soit mise en place (distribution, récupération, lavage, etc...) et que les différents acteurs locaux transmettent leurs besoins aux services communaux concernés, afin de prévoir l'approvisionnement.

Au regard de cette situation, il conviendrait de réviser les recommandations adressées aux acteurs locaux, lors de demandes de manifestations sur l'espace public et d'y inclure les informations utiles concernant la vaisselle à utiliser, en excluant les plastiques à usage unique.

A l'heure actuelle, le guide des manifestations à l'attention des organisateurs de manifestations recommande d'utiliser une vaisselle réutilisable ou compostable. Dès lors, dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine du projet de loi cantonale PL12993 concernant les déchets, il sera nécessaire que la Commune intègre à son règlement communal sur les déchets l'interdiction d'utiliser de la vaisselle à usage unique sur le territoire.

Ce règlement est actuellement à l'étude et sera présenté dès l'entrée en vigueur de la loi.

Mise en place de poubelles avec tri sélectif, lors de manifestations organisées sur la Commune

Le service de l'environnement dispose d'équipements permettant le tri sélectif lors des manifestations et ils sont à disposition des organisateurs.

Ils doivent être calibrés en fonction de la taille de la manifestation et de la production de déchets envisagée.

Dans l'exemple cité du vide-greniers du week-end du 1^{er} mai, les organisateurs ont commandé un conteneur 800 litres pour les déchets compostables et 2 conteneurs à papier et cartons – probablement, ils ont utilisé les conteneurs de l'école pour les incinérables aucune autre demande n'est parvenue à nos services.

Il est de la responsabilité des organisateurs de manifestations de veiller aux bonnes pratiques, pour le tri sélectif des déchets inhérents à leurs activités.

Comme indiqué précédemment, il conviendrait de réviser les recommandations destinées aux organisateurs de manifestations, en précisant les bonnes pratiques en termes de tri des déchets.

En complément des deux dernières questions posées, nous portons à votre connaissance ce qui a été prévu pour les principales manifestations communales, de cet été :

Cérémonie de remise du prix Wakker

Vaisselle réutilisable, sur les différents stands de nourritures et boissons.

Fêtes des Ecoles

Gobelets plastique réutilisables pour les boissons et tri des déchets après coup, réalisé par une entreprise spécialisée, qui permettra d'obtenir des données statistiques sur les typologies de déchets collectés. En effet, le tri sélectif sur les lieux de fêtes, ne donne pas des résultats satisfaisants.

Les bouteilles en PET, en verre et les cannettes en aluminium, seront consignées comme à l'accoutumée.

Fête du 1^{er} août

Dispositif identique que celui mis en place pour la fête des écoles.

Plan lumière - SIG

Concernant les travaux réalisés prochainement par les SIG dans le hameau de Mategnin, ces derniers sont bien informés qu'une résolution sur la pollution lumineuse a été votée le 14 septembre 2021 par le Conseil municipal et renvoyée au Conseil administratif et qu'un plan lumière est en cours d'élaboration par les services de l'administration.

Les représentants des SIG qui sont intervenus lors de la commission ad hoc du 24 juin 2021 (pour la résolution) sont les mêmes qui ont travaillé sur le projet d'éclairage public du hameau de Mategnin. Un système d'éclairage adapté en fonction des besoins et conforme à la volonté de réduire les nuisances sera installé. Cet éclairage sera « intelligent », permettant une gestion de l'éclairage avec détection et abaissement.

Séance du 3 mai 2022, question de M. Serrano

Travaux aux Vergers - paiement

A ce jour, l'ensemble des engagements financiers dus par la Commune sur le projet des Vergers sont respectés.

Cependant, des discussions techniques et financières (garanties de réception, reprises et adaptations avant achèvement, ...) sont toujours en cours du fait de la phase de finalisation du chantier. Il est précisé que le dossier est suivi par l'UTE en vue de le finaliser dans des délais raisonnables.

* * *

5. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds d'art contemporain en remplacement de Mme Yolande Bocard (PDC-VL), démissionnaire de ladite commission.

M. Scandurra propose la candidature de **Mme Deluermoz**.

N'ayant pas d'autre candidat, cette élection est approuvée par acclamation.

[Applaudissements].

* * *

6. Délibération n° 2022-09a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021. Rapport de la commission des finances (C. Nobs, UDC).

M. Nobs étant excusé en raison du décès de son père, **Mme Schweizer** donne lecture du rapport des finances :

*"Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, Chers représentants de la presse,
Voici le rapport de la commission des finances à la suite des 7 séances élargies, consacrées aux comptes 2021.*

Les commissions ont eu lieu les 5, 10, 12 et 17.5.2022.

*Permettez-nous de remercier toute l'administration et en particulier, Mme Favre de Oliveira pour son excellente présentation des comptes, Monsieur Jean-Marc Solai, et l'on souhaite également remercier le Conseil administratif pour son travail.
On remercie également le président de la commission des finances et les membres du Conseil municipal pour l'accomplissement de cette étude des comptes.*

Ce rapport des comptes 2021 va être très court, car les procès-verbaux des séances ont été transmises trop tard à Monsieur Nobs pour faire un concentré. De plus, Monsieur Cyril Nobs vient de perdre son papa et nous ne pouvons exceptionnellement pas vous fournir un rapport plus en détail.

Nous pouvons quand même confirmer que l'ensemble des documents ont été parcourus et documentés par l'administration, plus particulièrement les 17 annexes des comptes. Les réponses aux questions ont été données par l'administration et le Conseil administratif.

Comme convenu avec le Conseil administratif, on vous transmet juste les préavis.

La délibération n° 2022-09 est préavisée favorablement à l'unanimité des commissaires de la commission des finances présents (3 S, 3 Ve, 2 DC-VL, 2 LR, 2 UDC, 1 MCG).

Au nom de notre groupe UDC je présente toutes nos condoléance à Cyril, pour cette épreuve difficile."

Le vice-président remercie Mme Schweizer pour son rapport succinct et clair et ouvre le débat pour les prises de position.

M. Amato présente ses condoléances à M. Nobs et prie Mme Schweizer de les lui transmettre. Néanmoins, il regrette que le rapport ne soit pas plus fourni, car même si les procès-verbaux ne sont pas transmis à temps, le rapporteur est censé prendre des notes afin d'être en mesure de faire un compte-rendu au public. Il donne la position du groupe des Vert-e-s de Meyrin-Cointrin :

"Ah le joli mois de mai, les premiers bourgeons fleurissent, les oiseaux chantent, les premières chaleurs arrivent ! Et comme chaque année, pendant que certains

profitent des premières grillades, les conseillers municipaux se lancent dans une tout autre activité : l'étude des comptes de la Commune.

Quelle passionnante activité ! Écouter durant plus de 10 heures la douce voix de notre secrétaire générale adjointe et responsable des finances, Sandra Favre de Oliveira, qui nous raconte ligne par ligne pourquoi la Commune a dépensé moins (souvent), dépensé plus (rarement) ou gagné plus (tout le temps, évaluation des revenus fiscaux).

Le bénéfice de la comptabilité 2021 s'élève à plus de 9 millions, alors que nous avions prévu une perte de plus de 12 millions.

Certains diront alors, qu'il n'y a pas besoin de discuter, que nous pourrions accepter ces comptes sans présentation.

Et pourtant, cette année l'étude des comptes aura nécessité 2 séances de réserve supplémentaires pour arriver au bout de cette présentation. Bien que toutes nos questions ont été répondues de manière « plus ou moins satisfaisante » nous restons sur notre faim.

Cette présentation ligne par ligne rend difficile la lecture d'une vision politique d'ensemble, permettant un positionnement clair sur les objectifs politiques que nous nous étions fixés.

Nous effectuons actuellement un travail factuel et non politique. Nous n'avons aucun moyen d'analyser et surtout aucune possibilité d'extraire des chiffres ou des résultats sur la vision politique par nous-mêmes.

Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin espère réellement que l'avenir nous permettra de faire de la politique financière.

Nous regrettons aussi la sous-évaluation systématique du service des impôts cantonaux pour les prévisions des rentrées fiscales ! Ceci ne nous permet pas de mettre en place une politique financière sereine et de répondre aux besoins des citoyens Meyrinois.

Les comptes de l'exercice 2021 ont évidemment été largement touchés par la Covid 19.

A ceux qui appellent avec ce boni de plus de 9 millions, une baisse du centime additionnel, nous leur demandons d'attendre de voir les conséquences à moyens termes du Covid sur les finances des entreprises et des particuliers.

En effet, une vague de faillites est encore à craindre, surtout qu'en 2022 débute le remboursement des prêts covid. Nous pensons donc qu'actuellement le centime ne doit pas être modifié, ni dans un sens ni dans l'autre.

Nous avons observé durant l'étude des comptes que cette année encore les formations continues n'ont pas pu être organisées, les vacances et les heures supplémentaires n'ont toujours pas été réduites.

Bien que le Covid explique une partie de cette non utilisation du budget pour ces formations, il s'agit d'un sujet récurrent et nous souhaiterions que celui-ci soit une priorité pour notre conseil administratif.

Peut-être serait-il nécessaire de mieux organiser la rotation de notre personnel afin de répondre aux droits légitimes de nos jeunes employés de prendre un congé maternité ou paternité ?

Nous pensons qu'il faut anticiper cela ; l'agilité sur les temps de travail et l'engagement de personnel plus polyvalent permettrait de répondre à chaque service en comblant ces absences.

Nous observons aussi qu'un certain nombre de services travaillent sous pression avec une réserve de postes vacants. On nous explique que ces postes ne sont pas repourvus par manque de ressources pour former les nouvelles recrues. S'il nous a semblé opportun que les postes demandés par l'administration soient votés par la majorité de ce Conseil au budget, c'est pour qu'ils soient repourvus rapidement afin de ne pas reporter la charge de travail sur les collaborateurs présents et souvent débordés. Il ne faudrait pas prendre le risque de mettre tout un service en souffrance.

Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin souhaiteraient aussi qu'une réflexion soit menée sur la communication en générale de la Commune. En effet, le nombre d'imprimés ne cesse d'augmenter et la grande majorité finissent à la poubelle, ce qui est une aberration écologique et financière.

Nous souhaiterions qu'une discussion puisse avoir lieu avec notre responsable des achats durables afin de trouver des solutions pour optimiser ces impressions ou les supprimer complètement.

Dans le même sens, nous souhaiterions que les cartes CFF, non vendues deux jours avant leur date, puissent être proposées à prix réduit afin de limiter le montant des pertes de ces cartes.

Nous avons entendu avec fierté que Meyrin était représenté dans le groupe de travail faisant le bilan de MCH2. Nous souhaiterions en profiter pour adresser un message à notre représentante ; nous souhaitons dans cette comptabilité une vision CO₂ afin de visualiser l'impact de chaque politique.

Nous avons fait la demande restée sans réponse, d'avoir une vision comptable, sensible au genre et à la population, afin d'observer quelle politique touche quelle population afin d'être sûr de l'équité de traitement que nous voulons développer pour notre politique publique.

Nous aurions souhaité avoir un lien avec le programme de législature, connaître son avancement savoir quels projets prévus ont pu voir le jour et lesquels ont rencontrés des difficultés et surtout pourquoi.

Le printemps 2023 verra à nouveau les commissaires des finances étudier les comptes, mais nous espérons que la manière de les présenter permettra une discussion plus politique et moins factuelle, avec une vision des impacts CO₂ et de genres.

Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin accepteront les comptes 2021 en remerciant l'administration pour le travail précis de présentation, permettant une meilleure lisibilité, mais en soulignant que nous comptons sur les compétences de notre responsable des finances pour ne pas abandonner en si bon chemin et nous fournir les outils nécessaires à appliquer une politique publique de qualité et une étude fine des objectifs que nous nous sommes fixés."

M. Clerc s'associe aux Vert.e.s et présente ses condoléances à M. Nobs. Il passe ensuite à la lecture de la position du PDC/VL :

"Les comptes 2021 ont été impactés par le Covid, c'est une chose certaine. Les impacts de cette pandémie sont divers et variés. A la lecture des comptes, on remarque qu'il s'agit notamment de baisses de recettes pour les différentes activités culturelles ou sportives. Par ailleurs, on remarque de manière générale que toutes les manifestations furent impactées d'une manière ou d'une autre. Des baisses de

charges sont également constatées pour l'entretien de certains espaces et dans d'autres lieux elles augmentent.

Le PDC/VL n'oublie pas toutes les personnes présentes toute l'année sur leur lieu de travail pour le bon fonctionnement de nos bâtiments et de nos infrastructures. Cependant, le télétravail s'est invité également pendant les vagues virales successives. Elles auront impacté le travail de l'administration ne facilitant pas son déploiement.

En résumé, l'année 2021 aura donc été compliquée et incertaine. Cela dit, les résultats sont exceptionnels, et le groupe DC/VL félicite l'administration et le Conseil administratif pour le travail réalisé malgré la période difficile.

Le PDC/VL se réjouit également du dynamisme de son tissu économique. Il note que malgré la période difficile, les recettes fiscales sont nettement supérieures à ce qui était prévu. Si aujourd'hui les comptes présentent un excédent, l'idée ne viendrait pas au groupe du PDC/VL de fanfaronner. Ce boni provient notamment de la difficulté à prédire les rentrées fiscales de notre collectivité. Peut-être faudrait-il s'orienter vers un modèle où la collectivité communale dispose de plus de latitude pour fixer les prévisions fiscales de son tissu économique. En effet, les communes sont aux premières loges et devraient pouvoir disposer d'un atout supplémentaire pour définir les entrées supposées de l'année suivante dans l'exercice budgétaire en cours.

Cet excédent devrait permettre une certaine prudence notamment sur les marchés financiers pour la Commune et pourrait servir dans l'amélioration du « cash-flow » nécessaire au bon fonctionnement de l'administration. Peut-être réduire une partie de l'endettement et donc les frais engendrés par les emprunts, notamment à un moment où les taux hypothécaires augmentent sensiblement. De quoi voir l'avenir avec prudence.

Le PDC-VL vous invite à accepter les comptes avec remerciements au Conseil administratif, à l'administration et en particulier à Mme Favre de Oliveira."

M. Pierre Boccard, au nom du PLR, déclare :

"Nous voici encore une fois dans les comptes, mais mon esprit ayant fait quelques divagations se plaît à faire un comparatif avec les contes de mon enfance : ceux d'Andersen ou la féerie de Disney, par exemple.

Il était une fois, non pas dans un pays fort, fort lointain, mais dans une commune toute, toute proche, plusieurs groupes de personnages qui discutaient âprement ce qu'ils nommaient le budget.

Il y avait les Schtroumpfs, tout bleu et un peu grognons, qui prévoyaient une dette abyssale, il y avait les adeptes de Peter Pan, tout de vert vêtus, qui prônaient au travers de leurs idées, le pays des rêves, les leurs naturellement, il y avait aussi le grand sorcier Gargamel, rose rouge, qui annonçait à qui voulait l'entendre que cette situation dantesque était due en grande partie au fléau RFFA.

Tout cela sous le ciel noir et déchiré par les éclairs du Covid.

Comme dans tout conte pour enfants, parfois violent et lugubre, le bien triomphe toujours à la fin et tout est bien qui finit bien.

Quelle ne fut pas notre surprise à l'annonce des rentrées fiscales par rapport aux prévisions élaborées par le Canton et revues, dans les marges acceptables, à la hausse par la Commune.

Même la Grande Prêtresse Mystique n'avait pas anticipé cette situation en consultant sa boule de cristal.

En effet, de plus de 12 millions de déficit, on arrive à un résultat de plus de 9 millions de bonis, soit plus de 21 millions d'écart !

Cette situation est due aux bonnes rentrées fiscales des personnes morales ; en effet, encore une fois, la zone industrielle de Meyrin a fourni pour l'essentiel l'augmentation des rentrées fiscales.

Nous tenons à relever que, contrairement à ce qui a été dit, notre ministre des finances, qui fait partie des sept nains du Conseil d'État majoritairement de gauche, n'est pas responsable de ces écarts.

Les facteurs appliqués par le Conseil d'Etat n'englobent pas l'augmentation des implantations des entreprises dans la ZI (zone industrielle) et d'autre part, les bons résultats de certains secteurs pendant la crise du COVID ont grandement faussé les prévisions.

Un grand ancien argentier, le Shrek vert, a fixé la règle des prévisions de rentrée assez basses, car il vaut mieux avoir une bonne surprise plutôt que l'inverse.

Pour être plus pragmatique, la première commission des comptes, élargie, a ouvert un débat et a permis de poser beaucoup de questions très intéressantes.

Le PLR relève, en accord avec d'autres groupes, que parfois, lors du budget, la tension se cristallise sur certains points d'achoppement, en particulier les postes.

Mais une fois encore, nous déplorons, que nous ayons gagné ou perdu, que certains postes votés avec les sommes correspondantes dans les lignes, ne soient pas, en finalité, pourvus.

Certains exemples, au niveau des délibérations, nous laissent à penser que nous votons des budgets toujours très confortables et que, comme déclarent certains responsables d'autres groupes, il serait plus aisé de voter un budget qui colle plus au réel, nous laissant toujours la possibilité d'ajuster le montant du centime additionnel en le baissant ou l'augmentant selon les besoins.

Nous tenons à réaffirmer que nous saluons cette embellie, mais gare à l'effet yo-yo, la crise du Covid s'est estompée, la crise due à la guerre en Ukraine décolle.

De plus, le Canton mijote dans son grand chaudron toute une série de charges qu'il va déverser à la louche sur les communes.

A nous de rester vigilant et de préserver en priorité le bien commun communal.

Pour ce faire, nous avons besoin de tous les apports afin de faire face aux charges ou développements futurs, tant que nous aurons la taxe professionnelle et l'imposition à la place de travail, Meyrin pourra maintenir la tête hors de l'eau.

Pour finir, nous adressons nos sincères compliments et félicitations à Madame de Oliveira et à son service pour la présentation, la lisibilité et les réponses claires à nos questions.

Merci également à Monsieur Maurice Amato qui a dirigé ses commissions dans le respect et l'intérêt de chacun.

Vous l'aurez compris, le PLR Meyrin Cointrin, très, très déçu en bien, votera favorablement les comptes 2021.

Merci de votre attention."

[Applaudissements].

En conclusion, **M. Pierre Bocard**, au nom du PLR, tient à s'associer aux autres groupes et présente ses sincères condoléances à M. Nobs.

M. Fabre remercie et déclare qu'il va être difficile pour Gargamel de passer après le grand Schtroumpf, mais il tentera de faire son possible. *[Rires]*. En préambule, les Socialistes souhaitent remercier l'ensemble de l'administration qui durant cette période de pandémie compliquée a fait plus que maintenir à flot le bateau :

"Un grand merci à vous toutes et tous. Nos remerciements vont également au service des finances et particulièrement à Mme Favre pour ses prestations de haut vol durant l'exercice des comptes 2021. Une documentation claire et instructive, des commissions menées de mains de maître, même si le ligne par ligne reste fastidieux.

Nos remerciements et condoléances à M. Nobs, et à Mme Schweizer pour la lecture du rapport succinct.

Que penser de ces comptes ? Un très large excédent dû à des rentrées fiscales sur les personnes morales, qui ont été largement sous-estimées par l'administration cantonale. Pour les charges, nous constatons la parfaite maîtrise de notre administration avec des coûts de 1,5% budget d'écart, budget comptes. Cet exercice est réussi. Ce n'est absolument pas le cas pour les recettes. En passant d'une prévision budgétaire 2021 à moins 12,7 millions et une réalité à plus 9,5 millions, cet écart est bien trop important et bien trop systématique pour être anodin. Si nous devons nous réjouir d'un excédent significatif, il y a un revers de la médaille. Les prévisions étaient tellement mauvaises que le Conseil administratif a dû opérer des arbitrages importants avant de nous présenter le budget. Les arbitrages entraînent des conséquences sur les prestations à la population ainsi que sur les forces vives de notre administration. Une erreur à un tel niveau reste inacceptable et contrairement à ce que pense le grand Schtroumpf, les services de Mme Fontanet en portent la lourde responsabilité. Se tromper de 20 millions sur les recettes fiscales des personnes morales n'est pas sans conséquences. Sans disposer de la boule de cristal, ni jouer les Mme Irma, nous sommes déjà curieux des comptes 2022. Avec un budget de 94,4 millions de recettes fiscales et des rentrées réelles de 112 millions, même si 2021 était exceptionnel, ce qui reste à prouver et en dehors de l'Ukraine, il n'y a pas de raisons objectives pour que la situation 2022 soit très différente de 2021.

Nous invitons le Conseil administratif à faire preuve d'un certain optimisme et à nous proposer les compléments utiles pour soulager l'administration.

Il suffit d'un excédent significatif pour entendre le PLR parler de centime additionnel. Alors que leurs propres estimations pour 2021 étaient encore plus négatives. Sous-estimer les recettes semblent être un sport cantonal au PLR. Cette discussion sur le centime est prématurée à nos yeux. Cependant, si l'ensemble des indicateurs passent au vert clair, que la manne des personnes morales se poursuit, c'est une discussion que nous devrions peut-être avoir en fin de législature et le parti socialiste l'abordera si nécessaire avec une attitude pragmatique et non dogmatique.

Voici les indicateurs que le parti socialiste considère à l'orange et que nous devrions améliorer :

- 1) La santé de l'administration est préoccupante. Le solde d'heures supplémentaires et de vacances non prises restent à un niveau important. Certains secteurs sont en souffrance et le manque de forces vives est criant.
- 2) La santé économique des personnes physiques est également préoccupante, avec des impôts sur les personnes physiques qui stagnent ou sont même légèrement en baisse, c'est un indicateur que la population se paupérise. Les classes dites inférieures et moyennes sont en souffrance. Les demandes d'aide sociale ne vont pas diminuer, bien au contraire. Alors que les entreprises vont bien, la population fragile tire la langue. Cela peut paraître paradoxal, mais il s'agit bien d'un symptôme de notre système libéral.

Nous sommes convaincus que le Conseil administratif saura répondre à ces défis et veillera à une répartition plus juste des richesses, que nous appelons de nos vœux.

Pour nous, Socialistes, une administration forte et un social à la hauteur de la demande, sont les seuls garants de la redistribution.

Les charges vont également augmenter dans le futur : groupement des pompiers, peut-être FASE, social, police, et menaces sur la TPE. Nous avons confiance dans la créativité du Conseil d'Etat pour transférer d'autres charges du Canton aux communes. Les charges pour la piscine intercommunale de Pré-Bois, les cantines scolaires avec un ambitieux programme d'alimentation durable vont également augmenter. En faisons-nous assez pour encourager la transition énergétique des entreprises dans la zone industrielle ? Certainement pas. Il y a des milliers de mètres carrés qui peuvent accueillir du photovoltaïque.

Avec le Cœur de cité, nous avons également des investissements importants dans le futur.

RFFA ou pas RFFA ? Ce débat est nourri d'arguments pas toujours très rationnels. Mais de toute façon, avec les 15% minimum voulu par l'OCDE, ce débat n'a vraiment plus lieu d'être. Sauf tour de passe-passe, ceci va représenter des rentrées supplémentaires pour les personnes morales. Tout ceci nous incite à la prudence, mais nous voyons le futur avec optimisme.

Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin va voter favorablement la délibération sur les comptes. Nous invitons les autres groupes à en faire de même. Nous réitérons nos remerciements à l'ensemble de l'administration."

M. Rheiner, au nom du MCG, adresse ses condoléances à M. Nobs et à sa famille. Puis il présente la position de son groupe :

Au niveau des résultats, les charges ont été bien budgétées, la surprise étant cet excédent de revenus de plus de 15% par rapport aux charges budgétées.

Au niveau des immobilisations, la majorité des délibérations seront clôturées d'ici 2023, ce qui va automatiquement les faire basculer dans les amortissements.

Il y a eu un frein avéré des dépenses en 2021.

Par rapport aux investissements, il souhaite donner trois fonctions, dont les écarts sont assez significatifs. Sports et loisirs avec une recette qui a bondi en étant multipliée par 60. Protection et aménagement du territoire : une dépense divisée

par 4. Télécommunications : dépense divisée par trois et recettes multipliées par deux, ce qui explique en partie les revenus sur les recettes fiscales des personnes morales. Voilà pour synthétiser en partie les comptes 2021.

Le groupe MCG tient à remercier l'administration et particulièrement Mme Favre de Oliveira pour sa compétence, sa patience et sa pédagogie dans les commissions, ainsi que l'administration en général pour sa prudence dans les recours à l'emprunt. Elle a fait très attention aux taux d'intérêts et à la nature de ces emprunts.

Meyrin continue donc son développement avec des indicateurs MCH2, qui sont dans le vert, et du coup la Commune fait figure de bonne élève, raison pour laquelle le Mouvement citoyen genevois va approuver ces comptes 2021.

La parole n'étant plus demandée, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2022-09a**,

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Vu que, conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d et f (LAC), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC);

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal;

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'art. 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 31 mai 2022,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,
2. d'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 123'280'302.71 (dont à déduire les imputations internes de CHF 428'072.51, soit net CHF 122'852'230.20) aux charges et de

CHF 132'724'648.35 (dont à déduire les imputations internes de CHF 428'072.51, soit net CHF 132'296'575.84) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 9'444'345.64 (Cet excédent de revenus est lié en sa totalité au résultat opérationnel),

3. d'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 28'820'319.44 aux dépenses et de CHF 11'595'818.54 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 17'224'500.90,
4. d'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 403'804'173.60,
5. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 3'185'056.62 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes,
6. que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

* * *

7. **Résolution n° 2019-03 présentée par Esther Hartmann, au nom du parti Les Verts de Meyrin Cointrin, demandant à ce que le Conseil administratif veille à ce que la levée des déchets ait lieu après 6h du matin.**

M. Halimi rappelle que l'entrée en matière de cette résolution avait été votée en 2019, mais dont le traitement avait été ajourné. Dès lors, le Bureau propose un vote immédiat. Personne ne s'opposant à ce dernier, il ouvre le débat.

Mme Hartmann rappelle le contexte de sa résolution :

L'Office fédéral de l'environnement estime que plus d'un million de personnes en Suisse sont trop exposées à la pollution sonore. Il identifie que les deux sources principales de ce type de pollution sont le trafic aérien et routier. Le jour, cela représente 1 Suisse sur 5 et la nuit, c'est 1 personne sur 8. Sans surprise, 90% de ces personnes vivent dans les grands centres urbains ou dans leur périphérie. Selon les dernières années, les coûts sont estimés à 2.6 milliards de francs.

Or la pollution sonore, souvent ignorée et considérée comme anecdotique, est à l'origine de nombreux problèmes de santé. Elle favorise l'apparition de maladies telles que l'hypertension artérielle, les crises cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète et la dépression. Le bruit nocturne cause aussi un déficit de sommeil, ce qui engendre un manque d'attention et une diminution des performances le lendemain.

Si dans notre commune, de nombreuses mesures en faveur de la diminution du bruit ont été mises en œuvre, et qu'en 2023 et 2024, devraient être achetés d'autres camions électriques moins chers, il reste encore bien des aspects liés au ramassage des déchets (frottements des déchets, bruits de verres, soulèvement des molochs, etc.)

Ajoutons que plusieurs conseillers municipaux, continuent d'être interpellés à ce sujet.

En conclusion, même si plusieurs réponses concernant la levée des déchets ont été fournies au Conseil municipal par le Conseil administratif, nous manquons d'une vision d'ensemble sur les pratiques concernant la levée des déchets. Il est donc important de se donner les moyens de traiter cette résolution correctement. C'est pourquoi, les Vert.e.s souhaiteraient renvoyer cette résolution en commission environnement durable.

Le président prend note de cette proposition et donne la parole aux autres partis.

M. Grognuz déclare que le PLR s'interrogeait également sur la suite à donner à cette résolution. Il pense également qu'un renvoi en commission environnement durable est judicieux afin d'avoir un point de situation sur les efforts déployés depuis 2019. Le PLR souhaite, en attendant que les camions électriques arrivent, proposer le ramassage des déchets par les chevaux du manège de Meyrin, et cela contenterait tout le monde. Le PLR appuie donc la demande des Verts.

M. Fabre annonce que les Socialistes vont également soutenir le renvoi en commission environnement durable, car il est nécessaire d'avoir plus d'informations pour proposer des réponses ou des solutions et ainsi, éviter que ce sujet ne revienne sans cesse au Municipal.

M. Rheiner fait part de la position du MCG qui est également favorable à un renvoi en commission. Il aimerait que l'on collecte les plaintes des habitants et que l'on fasse un point de situation sur l'impact au niveau des bouchons et du trafic routier.

M. Tremblet rappelle que la résolution demande une levée des déchets après 6h du matin et c'est actuellement le cas. Le camion sort de la voirie à 6h à l'exception de la tournée des déchets verts, qui débute le mardi matin entre 5h30 et 5h40 et qui dessert en premier lieu la zone industrielle avant de se rendre à la cité ou au village vers 5h50-6h00. Par conséquent, en dépit du renvoi en commission, sa réponse sera la même. Il n'y aura aucune information supplémentaire. Il insiste sur le fait que l'agenda des commissions est déjà bien chargé et que d'autres sujets importants doivent être traités en priorité.

Mme Murciano rapporte qu'elle peut démontrer que les camions, tant des déchets que des ordures ménagères, arrivent avant 6h du matin. Elle peut envoyer un document filmé au Conseil administratif. Le fait qu'elle ait filmé les employés de la voirie a été assez mal pris par ces derniers. Il serait opportun de penser que si l'on place des écopoints à proximité des habitations, il serait judicieux de penser à leur santé et à leurs heures de sommeil. Elle se souvient que M. Devaud, ancien conseiller administratif, avait donné la même réponse que M. Tremblet, néanmoins, elle a une preuve que les employés de la voirie passent plus tôt que 6h du matin.

Mme Hartmann se dit surprise par la réponse du conseiller administratif, lequel donne le contenu de la commission avant même que celle-ci n'ait eu lieu. Cela démontre également la manière dont certains objets sont traités par le Conseil et l'administration. Elle trouve cela très surprenant.

Elle propose que chaque groupe envoie un email avec ses questions et propositions afin de discuter de ce sujet en commission. Elle relève un manque de vision d'ensemble sur toutes les réponses qui ont été données à ce sujet. Elle se dit très insatisfaite par l'attitude du Conseil administratif et il est important de se donner les moyens de travailler sur cette problématique.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** procède au **vote du renvoi en commission environnement durable**, lequel est accepté par 23 oui et 6 abstentions.

* * *

8. Motion n° 2022-02 présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la mise en œuvre des premières écopatrouilles de Suisse romande à Meyrin.

M. Seeger présente sa motion :

"Il faut savoir que cette motion est issue d'une ambition personnelle de mettre en œuvre ces écopatrouilles par le biais associatif. Comme cela arrive souvent, par manque de ressources humaines et financières suffisantes, ce projet n'a pas vu le jour, malgré les bons contacts initiés avec les responsables des écopatrouilles du regroupement de communes de Sept-Rivières au Canada. Vous avez bien entendu, un regroupement de communes, totalisant environ 36'000 habitants (Meyrin en 2050 potentiellement). Oui, cette action a été initiée à la base par une fonctionnaire d'une de ces communes et ensuite financée depuis 2006 par des fonds publics ; d'où mon dépôt aujourd'hui de cette motion. A minima, notre commune devrait lancer le mouvement et le financer sur 3 ans avant de le transmettre à une association.

Il va sans dire qu'avoir de jeunes Meyrinois sur le terrain, qui on le sait, ont soif d'une première expérience professionnelle pendant leurs vacances scolaires, sera un atout indéniable pour faire connaître tous les dispositifs et les services que notre commune met en place pour la protection de l'environnement, de la biodiversité, du climat et de l'optimisation énergétique.

Par conséquent, je demande à l'administration de prendre à bras le corps cette honorable initiative et je reste à sa disposition pour lui remettre de la documentation et la mettre en connexion avec ses confrères québécois."

Le président demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Personne ne s'y opposant, il demande si le Conseil accepte le **vote immédiat**. Celui-ci est accepté par 27 oui et 2 abstentions. Il ouvre les débats.

M. Bucher donne la position des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin :

"Merci Monsieur le Président,

Bonsoir à toutes et à tous,

Notre prise de position sera simple et rapide, nous soutiendrons cette motion, car elle nous semble utile à plusieurs titres : d'une part, le fait que ça soit des jeunes

qui vont à la rencontre de la population donnera sans doute plus de crédit et de sincérité aux sujets abordés. De plus, le fait de proposer du travail, notamment durant les périodes de vacances, à des jeunes Meyrinois va dans le sens de la motion 2020-01 du PDC-Vert'Libéral que nous avons voté à l'unanimité.

De surcroît, il s'agira pour eux d'un travail qui a vraiment du sens et qui permettra de développer leurs compétences relationnelles.

Enfin, les Vert.e.s pensent que ces écopatrouilles seraient parfaitement adaptées à la promotion de certaines actions trop peu connues de la Commune (comme les conversations carbonées) qu'on pourrait inclure dans leurs missions.

Merci pour votre attention."

M. Fontanini, au nom des Socialistes, déclare :

"La proposition de mettre à l'étude la constitution d'écopatrouilles composées de jeunes à Meyrin revêt un certain intérêt, davantage en matière de sensibilisation à une conduite éco-responsable et de participation citoyenne, qu'en tant que mesure résolutive de lutte en faveur d'un environnement durable.

Nous trouvons pertinent d'impliquer davantage les jeunes dans la construction du futur de notre cité, dans une démarche qui pourrait favoriser les échanges intergénérationnels tout en proposant à notre jeunesse de nouveaux petits jobs.

Ce projet, qui prévoit, en définitive, d'employer des jeunes en tant qu'ambassadeurs d'un message public, soulève néanmoins de nombreuses interrogations auxquelles il faudra donner une réponse avant qu'il puisse devenir une réalité. Comment sélectionner ces jeunes ? Qui les formera avant d'aller à la rencontre du public ? Selon quel cahier de charge ? Avec quel encadrement sur le terrain ? Avec quelle personne de référence au sein de l'administration ? Avec quel suivi ? Quelles sont les synergies qu'on peut envisager avec les structures déjà existantes comme la Maison Vaudagne et Transit ? Et pour terminer : est-ce que nous sommes prêts à investir les moyens financiers nécessaires aussi bien sur le plan matériel que celui des ressources humaines ?

Pour l'instant, il nous est demandé de mettre ce projet à l'étude et le parti socialiste de Meyrin-Cointrin va voter favorablement cette motion en invitant les autres groupes politiques à en faire de même ; il est cependant important de souligner que nous serons d'accord d'aller de l'avant, dans une éventuelle mise en œuvre de ce projet, uniquement si les questions que nous avons mis en évidence trouveront des réponses claires et satisfaisantes."

M. Rheiner déclare que son groupe va s'abstenir, car il ne comprend pas comment l'on pourrait mesurer l'impact de cette initiative parmi les jeunes. Il aurait préféré que les jeunes de la Commune puissent soutenir les aînés avec une démarche plus solidaire, en livrant des courses et non pas reléguer cette tâche à l'IMAD, par exemple. Mais il comprend parfaitement l'intention d'occuper ces jeunes durant les vacances, car cela peut permettre de canaliser la fougue de certains comme *Extinction Rebellion*. Néanmoins, il est capital de les former et les informer au préalable.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Halimi** soumet au vote la **motion n° 2022-02**,

présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la mise en œuvre des premières écopatrouilles de Suisse romande à Meyrin

Vu que le Conseil d'Etat a décidé, le 4 décembre 2019, de déclarer l'urgence climatique, de notamment réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire de 60% d'ici 2030 par rapport à 1990 et de viser la neutralité carbone pour 2050 ;

Vu l'urgence climatique déclarée par notre commune le 9 mars 2021 incluant la ratification de la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie» ;

Considérant que les jeunes de 16 à 25 ans de notre commune sont en quête de petits jobs pendant les vacances scolaires ;

Vu que la protection de l'environnement et de la biodiversité sont des éléments essentiels pour limiter les impacts de la 6^{ème} extinction de masse ;

Considérant que la sensibilisation de la population et l'incitation au passage à l'action sont des leviers importants pour changer les comportements afin de réduire rapidement l'empreinte carbone de chaque citoyen ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 31 mai 2022,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 2 ABSTENTIONS

de demander au Conseil administratif de procéder à l'étude de la mise en œuvre d'écopatrouilles à Meyrin et à Cointrin, constituées d'environ 15 jeunes de 16 à 25 ans, inspirées du modèle du regroupement de communes de Sept-Rivières au Canada, pendant toutes les vacances scolaires.

* * *

9. Annonces de projets.

M. Amato annonce qu'il va déposer une délibération relative à une demande de subvention à la coopérative la Manivelle (bibliothèque d'objets) l'idée étant qu'une antenne puisse s'ouvrir à Meyrin. Il invite les autres conseillers intéressés à le contacter.

* * *

10. Propositions individuelles.

Mme Schweizer demande que les boissons, crèmes à café soient rétablies pour les commissions et les séances du Conseil municipal. Elle a remarqué une diminution de l'offre, durant ces repas, des boissons comme le jus de pomme, le coca ainsi que le café. En effet, terminé les petites crèmes à café, terminé le jus de pomme Ramseyer gazeux, terminé le coca. Il y a du jus de pomme de la région, mais pas gazeux. La justification à cela ? La Commune ne désire plus s'afficher avec des produits malsains et polluants ! Est-ce que le vin et de la bière sont bons pour la santé ? Elle ne le pense pas et cela nuit également à la santé.

Elle a remarqué que certains partis politiques ont décidé de condamner les mangeurs de viande, lors de leur dernière AG. Cependant, ici, il y a plus d'un parti politique représenté au sein du Municipal et cela serait bien que certains ne l'oublient pas...

Elle demande donc le retour des boissons sans alcool comme le coca et le jus de pommes Ramseyer gazeux ainsi que les petites crèmes à café lors des pauses de commission et des séances du Conseil municipal. Et si les bouteilles en PET dérangent autant que cela, il est toujours possible de commander des bouteilles en verre, comme ça, ils pourront tous ensemble sauver la planète.

Si cela ne leur convient pas, elle suggère de servir uniquement de l'eau, ainsi il n'y aura pas de conflits et l'on peut garantir que cela ne nuit pas à la santé et ne coûte pas cher.

Sa deuxième proposition concerne les repas des commissions et du Conseil municipal et demande que les végétariens s'annoncent à l'avance, de manière à ce que les cuisines puissent préparer en conséquence la quantité adéquate de plats végétariens.

De plus, il serait bien de préciser sur les plateaux les repas végétariens, de façon à ce que les gens ne se servent pas dans les deux plats en pensant qu'il s'agit d'un seul menu !

M. Clerc a constaté que le globe de la science et de l'innovation reste allumé durant la nuit, alors que le Conseil municipal a voté une motion pour la limitation de la pollution lumineuse et rappelle la loi cantonale votée par le parlement à ce propos. Il n'y a plus de doute quant à la volonté des citoyens et des élus à ce sujet.

Il demande au Conseil administratif d'écrire un courrier à la direction du CERN afin de leur demander une extinction à partir de minuit. Le CERN reste seul décisionnaire, mais une demande entièrement justifiée de la Commune lui semblerait recevable de la part du CERN.

M. Cornuz va relayer la demande au CERN, ce d'autant plus que cette instance axe sa communication sur son souhait de soutenir un développement durable. Il ne manquera pas d'informer le Conseil municipal sur la réponse du CERN.

* * *

11. Questions.

Mme Tschudi-Spiropulo relaye la demande des habitants qui s'étonnent de voir que des employés communaux parquent leur voiture sur des emplacements interdits (un à côté de la crèche ainsi qu'au Jardin de l'amitié) dans le quartier de Champs-Fréchets. Elle souhaite savoir si les employés communaux ont une autorisation ou des privilèges par rapport aux habitants.

Suite à sa présence lors de l'assemblée générale de l'association des habitants de la Citadelle, **M. Fabre** revient sur les ralentisseurs qui ne se voient pas. Si l'on passe à 29km/h sur ce tronçon, on risque le tassement des cervicales. Il suggère de s'inspirer des installations de la rue de la Prulay, une zone à 30km/h, laquelle est pourvue de triangles blancs devant chaque ralentisseur et propose de faire de même à la Citadelle. Tout le quartier en sera reconnaissant.

Deuxièmement il s'enquiert du deuxième écopoint à l'entrée de la Citadelle, car l'existant est toujours plein. Est-ce que ce projet est toujours d'actualité ?

Enfin, à propos des décorations minérales (tas de pierres) placés à la Citadelle, il a pu constater que ces aménagements se retrouvent régulièrement sur la voie et certains usagers de la route sont très négligents et passent par-dessus. Il précise que lorsqu'un camion passe par-dessus, il s'agit d'une mini-mine ukrainienne qui vole à 100m. Les habitants s'en plaignent. Il faudrait donc stabiliser ces aménagements ou mettre une protection autour.

M. Tremblat répond à la question concernant l'écopoint et confirme qu'il y en avait un de prévu à l'entrée du quartier, mais situé sur un chemin privé. Il était nécessaire d'obtenir l'accord des 10 ou 12 propriétaires et deux ont refusé. Par conséquent, il a été décidé d'agrandir l'existant au centre du quartier et ces travaux seront compris dans la délibération mentionnée plus tôt qui sera présentée à la rentrée.

Revenant sur la motion 2020-01, **M. Clerc** annonce que le PDC/VL estime que la réponse donnée par l'administration était incomplète et notamment le volet concernant les jobs d'été. Le groupe PDC/VL aimerait savoir ce qu'il en est.

M. Scandurra déclare avoir participé à l'assemblée générale de l'association des habitants des Champs-Fréchets, qui a présenté un projet pour remettre à niveau la

place de jeux entre les habitations et la crèche. Les architectes étaient présents, mais il a été surpris de voir que l'administration était absente. Le propriétaire de cette parcelle serait prêt à la céder à la Commune. Il propose que l'on organise une commission à ce sujet. De plus, il demande s'il serait possible de végétaliser la Fréchette pour rafraîchir le préau, qui ferait le lien entre école, crèche et habitants et ainsi, donner un cœur à ce quartier.

M. Cornuz trouve que la proposition du propriétaire est une bonne nouvelle, mais il faudra voir à quelles conditions il est prêt à céder cette parcelle. Il demande à M. Scandurra de lui fournir les éléments plus précis à ce sujet. Quant à la proposition de végétaliser la Fréchette, il rappelle que ce type d'aménagement figure au centre du programme de législation, qui vise à renforcer la qualité de vie dans les quartiers.

Mme Murciano se demande pourquoi le bâtiment de la Maison Vaudagne en rénovation reste allumé nuit et jour.

M. Bucher souhaite savoir sur quels critères le restaurateur de l'Auberge communale a été choisi et quelle proportion de ces critères a été respectée sachant qu'il vient de commencer son activité. En effet, sa question fait suite à l'interpellation de nombreux citoyens sur le manque d'alternative pour des plats végétariens ou encore sur la présence de produits qui n'ont rien de local, comme les chips, mais il précise qu'il ne s'agit pas d'une généralité de l'offre. De plus, il semblerait que les plats du jour ne soient pas toujours préparés en grande quantité. Il se réjouit néanmoins de découvrir sa cuisine le mois prochain.

Enfin, suite à la motion sur la pollution lumineuse, ne serait-il pas temps de tester une extinction nocturne, par exemple à l'avenue Louis-Rendu, sur laquelle il n'y a ni piétons, ni habitants. Toutefois, une telle extinction expérimentale effectuée durant l'été, où les jours sont plus longs, exige une communication claire à la population.

M. Willi constate qu'à la station Migrolino, les automobilistes, peu scrupuleux de la LCR et par fainéantise, coupent la ligne blanche pour repartir vers la douane de Mategnin au lieu de faire le tour du giratoire. Il demande si l'on peut mettre en place quelque chose pour corriger cette situation ?

Sa deuxième question concerne les trottoirs mixtes accueillant piétons et vélos sur la route de Mategnin dans les deux sens. Pourrai-on mettre en place une campagne de sensibilisation sous formes d'affiches ou de signalisation de vitesse, voire de patrouilles APM pour sensibiliser les cyclistes aux piétons (surtout vis-à-vis des enfants imprévisibles et personnes âgées dont l'audition est amoindrie pour certains).

Sa troisième question concerne la pollution sonore provoquée par des véhicules équipés de pots d'échappement non homologués et qui, véritablement, cassent les oreilles. Il rassure l'auditoire : il ne milite pas pour le vélo, mais contre la pollution sonore. Que peut-on faire à ce sujet ?

M. Damien Boccard se demande quels sont les horaires des employés nettoyeurs-euses, lequel-le-s, en général, travaillent tôt le matin et tard le soir en dehors de la présence des employés. Quel est la pratique à la Commune ? En effet, un certain nombre d'entreprises ont opté pour un changement de paradigme et rendent visibles ces nettoyeurs-euses en les faisant travailler aux mêmes heures que les employé-e-s ; cela crée de nouvelles rencontres et impose le respect du travail effectué par les premiers.

Par ailleurs, il s'interroge sur la présence d'un trou béant à Meyrin village à côté du numéro 282. Les travaux ne semblent pas avancer et le chantier dure depuis longtemps. Qu'en est-il ?

Enfin, il semblerait qu'il y ait des conflits dans le quartier des Vergers entre les associations, les maîtres d'ouvrage et la Commune. Ces conflits seraient dus à des nuisances sonores par rapport à des places de jeux. Certains habitants se sont fait représenter par des avocats. Il a entendu que certaines personnes souhaitent que ces places de jeux soient déplacées alors que l'on vient de les construire à relativement grand frais. Où en est la résolution de ce conflit ?

M. Cornuz répond que le trou béant serait dû à des difficultés de planification et coordination de chantier des maîtres d'ouvrage. L'administration déplore la stagnation de ce chantier. Elle fera un point de situation un peu plus détaillé lors d'une prochaine séance.

Quant au conflit aux Vergers, **M. Cornuz** déclare qu'effectivement certains habitants se plaignent des nuisances sonores causées par la place de jeux, alors qu'on devrait se réjouir que le quartier soit animé. Quant au désamorçage de la situation, il explique que les services (UTE et DSE) de l'administration travaillent de concert pour une issue vers le dialogue. Néanmoins, certains habitants, très remontés, souhaitent quand même faire déplacer le parc dit de la Poire (en raison de la poire en bois qui s'y trouve), mais il est hors de question que la place de jeux soit déplacée. Il faudra trouver d'autres solutions pour assurer la cohabitation des enfants et des habitants dans cette zone.

M. Hillemanns s'interroge sur la question de la sécurité des piétons à la rue de la Prulay. En effet, plusieurs habitants se plaignent du manque de respect pour les piétons, notamment dans la zone rouge où des voitures passent à une vitesse bien supérieure à 30km/h. Pourrait-on aménager un passage pour piétons afin que ces derniers soient plus respectés par les automobilistes ou envisager une autre solution ?

* * *

12. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2022-2023.

a) Election du/de la président-e

Mme Um demande s'il y a des candidats pour ce poste.

M. Fabre propose la candidature de **M. Hysri Halimi**. N'ayant pas d'autres candidatures, Mme Um passe au vote. Il est accepté par 29 oui.

[Applaudissements].

b) Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e

M. Amato propose la candidature de **Mme Um**, qui est élue par 30 oui.

[Applaudissements].

c) Election du/de la 2^e vice-président-e

M. Scandurra propose **M. Clerc**, lequel est approuvé par 29 oui.

[Applaudissements].

d) Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire

M. Pierre Boccard présente **M. Grognuz**, qui est élu par 30 oui.

[Applaudissements].

e) Election du/de la 2^e secrétaire

Mme Schweizer propose **M. Nobs**, qui est élu par 30 oui.

[Applaudissements].

f) Election d'un-e membre

Mme Husanovic indique que le MCG propose la candidature de **M. Rheiner**.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Rheiner** est élu **membre par 29 voix**.

[Applaudissements].

* * *

La séance est levée à 20h46/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 14 juin 2022.

Le 1^{er} secrétaire :

Le vice-président :

Tobias CLERC

Hysri HALIMI